PREFECTURE
Accusé de réception
Reçu le 26/02/25
Identifiant de l'Acte :
069 216900340 - 20250226 - DEL26 - C - 2025 - AR

caluire et cuire

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE PORTANT DÉLÉGATION DES FONCTIONS D'OFFICIER D'ETAT CIVIL ET DELEGATION DE SIGNATURE A UN AGENT TERRITORIAL

Madame Sabrina FRAGNE

Le Maire de CALUIRE ET CUIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R.2122-10, R.2122-8 et L.2122-30 ;

Vu les nécessités de services ;

ARRETE

Article 1er : Madame Sabrina FRAGNE, née DUSSERT le 22 septembre 1979 à Lyon 7ème (69), fonctionnaire territorial titulaire, est déléguée sous notre surveillance et notre responsabilité pour exercer l'ensemble des fonctions d'officier d'état civil, sauf celles prévues à l'article 75 du Code Civil et notamment :

- la réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants, de déclaration parentale conjointe de changement de nom de l'enfant, du consentement de l'enfant de plus de treize ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation, de changement de prénom pour motif légitime, changement de nom (procédure simplifiée)
- la rectification des actes de l'état civil pour les erreurs ou omissions purement matérielles telles que prévues à l'article 1047 du code de procédure civile,
- la transcription et la mention en marge de tous documents ou jugements sur les registres de l'état civil,
- l'établissement de tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus,
- la légalisation de signatures,
- l'enregistrement des déclarations de PACS, leur modification et leur dissolution,
- les attestations de recensement citoyen
- la mise en œuvre de la procédure de vérification sécurisée des données déclarées par les administrés en matière d'état civil prévue par les dispositions du chapitre II du titre II du décret n°2017-890 du 6 mai 2017.

Les actes ainsi dressés comportent la seule signature du fonctionnaire municipal délégué qui peut valablement délivrer toutes copies et extraits quelle que soit la nature des actes.

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié électroniquement sur le site internet de la Ville de Caluire et Cuire et notifié à l'intéressée.
Ampliation sera adressée à Madame la Préfète du Rhône et à Monsieur le Procureur de la République.

Caluire et Cuire, le 26 juillet 2025

Le Maire,

Bastien JOINT

MAIRIE DE CALUIRE ET CUIRE (Rhône)

PREFECTURE
Accusé de réception
Reçu le 26/07/25
Identifiant de l'Acte :
069 216900340 20250726 DELEG_S 2025 AR

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE PORTANT DÉLÉGATION DES FONCTIONS D'OFFICIER D'ETAT CIVIL ET DELEGATION DE SIGNATURE A UN AGENT TERRITORIAL

Madame Elizabete DAS NEVES

Le Maire de CALUIRE ET CUIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R.2122-10, R.2122-8 et L.2122-30 ;

Vu les nécessités de service ;

ARRETE

Article 1er : Madame Elizabete DAS NEVES, née TOMÉ le 7 juillet 1974 à Lyon 4ème (69), fonctionnaire territorial titulaire, est déléguée sous notre surveillance et notre responsabilité pour exercer l'ensemble des fonctions d'officier d'état civil, sauf celles prévues à l'article 75 du Code Civil et notamment :

- la réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants, de déclaration parentale conjointe de changement de nom de l'enfant, du consentement de l'enfant de plus de treize ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation, de changement de prénom pour motif légitime, changement de nom (procédure simplifiée)
- la rectification des actes de l'état civil pour les erreurs ou omissions purement matérielles telles que prévues à l'article 1047 du code de procédure civile,
- la transcription et la mention en marge de tous documents ou jugements sur les registres de l'état civil,
- l'établissement de tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus,
- la légalisation de signatures,
- l'enregistrement des déclarations de PACS, leur modification et leur dissolution,
- les attestations de recensement citoyen
- la mise en œuvre de la procédure de vérification sécurisée des données déclarées par les administrés en matière d'état civil prévue par les dispositions du chapitre II du titre II du décret n°2017-890 du 6 mai 2017.

Les actes ainsi dressés comportent la seule signature du fonctionnaire municipal délégué qui peut valablement délivrer toutes copies et extraits quelle que soit la nature des actes.

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié électroniquement sur le site internet de la Ville de Caluire et Cuire et notifié à l'intéressée.
Ampliation sera adressée à Madame la Préfète du Rhône et à Monsieur le Procureur de la République.

Caluire et Cuire, le 26 juillet 2025

Le Maire,

Bastien JOINT

PREFECTURE
Accusé de réception
Reçu le 26/02/25
Identifiant de l'Acte :
069 216900340 : 20250226_RVT_6_2025_AR

caluire et cuire

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE PORTANT DÉLÉGATION DES FONCTIONS D'OFFICIER D'ETAT CIVIL ET DELEGATION DE SIGNATURE A UN AGENT TERRITORIAL

Madame Christine TOMÉ

Le Maire de CALUIRE ET CUIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R.2122-10, R.2122-8 et L.2122-30 ;

Vu les nécessités de service ;

ARRETE

Article 1er : Madame Christine TOMÉ, née SALGADO le 20 janvier 1977 à Décines-Charpieu (69) , fonctionnaire territorial titulaire, est déléguée sous notre surveillance et notre responsabilité pour exercer l'ensemble des fonctions d'officier d'état civil, sauf celles prévues à l'article 75 du Code Civil et notamment :

- la réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants, de déclaration parentale conjointe de changement de nom de l'enfant, du consentement de l'enfant de plus de treize ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation, de changement de prénom pour motif légitime, changement de nom (procédure simplifiée)
- la rectification des actes de l'état civil pour les erreurs ou omissions purement matérielles telles que prévues à l'article 1047 du code de procédure civile
- la transcription et la mention en marge de tous documents ou jugements sur les registres de l'état civil
- l'établissement de tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus,
- la légalisation de signatures,
- l'enregistrement des déclarations de PACS, leur modification et leur dissolution,
- les attestations de recensement citoyen
- la mise en œuvre de la procédure de vérification sécurisée des données déclarées par les administrés en matière d'état civil prévue par les dispositions du chapitre II du titre II du décret n°2017-890 du 6 mai 2017.

Les actes ainsi dressés comportent la seule signature du fonctionnaire municipal délégué qui peut valablement délivrer toutes copies et extraits quelle que soit la nature des actes.

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié électroniquement sur le site internet de la Ville de Caluire et Cuire et notifié à l'intéressée.
Ampliation sera adressée à Madame la Préfète du Rhône et à Monsieur le Procureur de la République.

Caluire et Cuire, le 26 juillet 2025

Le Maire,

Bastien JOINT

PREFECTURE
Accusé de réception
Reçu le 26/02/25
Identifiant de l'Acte :
069 216900340 - 20250226 - RVT_7-2025-AR

caluire et cuire

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE PORTANT DÉLÉGATION DES FONCTIONS D'OFFICIER D'ETAT CIVIL ET DELEGATION DE SIGNATURE A UN AGENT TERRITORIAL

Madame Nora BRIJA

Le Maire de CALUIRE ET CUIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R.2122-10, R.2122-8 et L.2122-30 ;

Vu les nécessités de service ;

ARRETE

Article 1er : Madame Nora BRIJA née le 20 décembre 1997 à Lyon 7ème (Rhône), fonctionnaire territorial titulaire, est déléguée sous notre surveillance et notre responsabilité pour exercer l'ensemble des fonctions d'officier d'état civil, sauf celles prévues à l'article 75 du Code Civil et notamment :

- la réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants, de déclaration parentale conjointe de changement de nom de l'enfant, du consentement de l'enfant de plus de treize ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation, de changement de prénom pour motif légitime, changement de nom (procédure simplifiée)
- la rectification des actes de l'état civil pour les erreurs ou omissions purement matérielles telles que prévues à l'article 1047 du code de procédure civile,
- la transcription et la mention en marge de tous documents ou jugements sur les registres de l'état civil,
- l'établissement de tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus,
- la légalisation de signatures,
- l'enregistrement des déclarations de PACS, leur modification et leur dissolution,
- les attestations de recensement citoyen
- la mise en œuvre de la procédure de vérification sécurisée des données déclarées par les administrés en matière d'état civil prévue par les dispositions du chapitre II du titre II du décret n°2017-890 du 6 mai 2017.

Les actes ainsi dressés comportent la seule signature du fonctionnaire municipal délégué qui peut valablement délivrer toutes copies et extraits quelle que soit la nature des actes.

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié électroniquement sur le site internet de la Ville de Caluire et Cuire et notifié à l'intéressée.
Ampliation sera adressée à Madame la Préfète du Rhône et à Monsieur le Procureur de la République.

Caluire et Cuire, le 26 juillet 2025

Le Maire,

Bastien JOINT

MAIRIE DE CALUIRE ET CUIRE (Rhône)

PREFECTURE
Accusé de réception
Reçu le .26/07/25.....
Identifiant de l'Acte :
069 216900340 :20250726...DELEG_8_2025_AR

caluire et cuire

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE PORTANT DÉLÉGATION DES FONCTIONS D'OFFICIER D'ETAT CIVIL ET DELEGATION DE SIGNATURE A UN AGENT TERRITORIAL

Madame Stéphanie GIRAUDET

Le Maire de CALUIRE ET CUIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R.2122-10, R.2122-8 et L.2122-30 ;

Vu les nécessités de service ;

ARRETE

Article 1er : Madame Stéphanie GIRAUDET, née GOMEZ le 3 mars 1971 à Bron (69), fonctionnaire territorial titulaire, est déléguée sous notre surveillance et notre responsabilité pour exercer l'ensemble des fonctions d'officier d'état civil, sauf celles prévues à l'article 75 du Code Civil et notamment :

- la réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants, de déclaration parentale conjointe de changement de nom de l'enfant, du consentement de l'enfant de plus de treize ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation, de changement de prénom pour motif légitime, changement de nom (procédure simplifiée)
- la rectification des actes de l'état civil pour les erreurs ou omissions purement matérielles telles que prévues à l'article 1047 du code de procédure civile,
- la transcription et la mention en marge de tous documents ou jugements sur les registres de l'état civil,
- l'établissement de tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus,
- la légalisation de signatures,
- l'enregistrement des déclarations de PACS, leur modification et leur dissolution,
- les attestations de recensement citoyen
- la mise en œuvre de la procédure de vérification sécurisée des données déclarées par les administrés en matière d'état civil prévue par les dispositions du chapitre II du titre II du décret n°2017-890 du 6 mai 2017.

Les actes ainsi dressés comportent la seule signature du fonctionnaire municipal délégué qui peut valablement délivrer toutes copies et extraits quelle que soit la nature des actes.

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié électroniquement sur le site internet de la Ville de Caluire et Cuire et notifié à l'intéressée.
Ampliation sera adressée à Madame la Préfète du Rhône et à Monsieur le Procureur de la République.

Caluire et Cuire, le 26 juillet 2025

Le Maire,

Bastien JOINT

MAIRIE DE CALUIRE ET CUIRE (Rhône)

PREFECTURE
Accusé de réception
Reçu le 26/07/25
Identifiant de l'Acte :
069 216900340 - 20250726 - RV - 9 - 2025 - AR

caluire et cuire

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE PORTANT DÉLÉGATION DES FONCTIONS D'OFFICIER D'ETAT CIVIL ET DELEGATION DE SIGNATURE A UN AGENT TERRITORIAL

Madame Violaine MOREIRA

Le Maire de CALUIRE ET CUIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R.2122-10, R.2122-8 et L.2122-30 ;

Vu les nécessités de services ;

ARRETE

Article 1er : Madame Violaine MOREIRA, née PAUMATHIOD le 6 septembre 1971 à Rillieux (69), fonctionnaire territorial titulaire, est déléguée sous notre surveillance et notre responsabilité pour exercer l'ensemble des fonctions d'officier d'état civil, sauf celles prévues à l'article 75 du Code Civil et notamment :

- la réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants, de déclaration parentale conjointe de changement de nom de l'enfant, du consentement de l'enfant de plus de treize ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation, de changement de prénom pour motif légitime, changement de nom (procédure simplifiée)
- la rectification des actes de l'état civil pour les erreurs ou omissions purement matérielles telles que prévues à l'article 1047 du code de procédure civile,
- la transcription et la mention en marge de tous documents ou jugements sur les registres de l'état civil,
- l'établissement de tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus,
- la légalisation de signatures,
- l'enregistrement des déclarations de PACS, leur modification et leur dissolution,
- les attestations de recensement citoyen
- la mise en œuvre de la procédure de vérification sécurisée des données déclarées par les administrés en matière d'état civil prévue par les dispositions du chapitre II du titre II du décret n°2017-890 du 6 mai 2017.

Les actes ainsi dressés comportent la seule signature du fonctionnaire municipal délégué qui peut valablement délivrer toutes copies et extraits quelle que soit la nature des actes.

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié électroniquement sur le site internet de la Ville de Caluire et Cuire et notifié à l'intéressée.
Ampliation sera adressée à Madame la Préfète du Rhône et à Monsieur le Procureur de la République.

Caluire et Cuire, le 26 juillet 2025

Le Maire,

Bastien JOINT

MAIRIE DE CALUIRE ET CUIRE (Rhône)

PREFECTURE
Accusé de réception
Reçu le 26/07/25
Identifiant de l'Acte :
069 216900340-20250726-DEEG_10_2025-AR

caluire et cuire

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION PARTIELLE DES FONCTIONS D'OFFICIER D'ÉTAT CIVIL ET DÉLÉGATION DE SIGNATURE A UN AGENT TERRITORIAL

Madame Marie-Eva GUILLAUME

Le Maire de CALUIRE ET CUIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R.2122-10, R.2122-8 et L.2122-30 ;

Vu les nécessités de service ;

ARRÊTE

Article 1er : Madame Marie-Eva GUILLAUME, née COMMANDEUR le 27 octobre 1983 à Romans-Sur-Isère (26), fonctionnaire territorial titulaire, est déléguée sous notre surveillance et notre responsabilité pour exercer partie des fonctions d'officier d'état civil, sauf celles prévues à l'article 75 du Code Civil et notamment :

- la réception des déclarations de reconnaissance d'enfants,
- la légalisation de signatures,
- l'enregistrement des déclarations de PACS, leur modification et leur dissolution,
- les attestations de recensement,
- la délivrance de toutes copies et extraits quelle que soit la nature des actes,
- la mise en œuvre de la procédure de vérification sécurisée des données déclarées par les administrés en matière d'état civil prévue par les dispositions du chapitre II du titre II du décret n°2017-890 du 6 mai 2017.

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié électroniquement sur le site internet de la Ville de Caluire et Cuire et notifié à l'intéressée.
Ampliation sera adressée à Madame la Préfète du Rhône et à Monsieur le Procureur de la République.

Caluire et Cuire, le 26 juillet 2025

Le Maire,

Bastien JOINT

MAIRIE DE CALUIRE ET CUIRE (Rhône)

PREFECTURE
Accusé de réception
Reçu le 28/07/25
Identifiant de l'Acte :
069 216900340-20250726-DE224-11.2025-AR

caluire et cuire

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION PARTIELLE DES FONCTIONS D'OFFICIER D'ÉTAT CIVIL ET DÉLÉGATION DE SIGNATURE A UN AGENT TERRITORIAL

Madame Marie-Jeanne LLORET

Le Maire de CALUIRE ET CUIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R.2122-10, R.2122-8 et L.2122-30 ;

Vu les nécessités de service ;

ARRÊTE

Article 1er : Madame Marie-Jeanne LLORET, née le 27 septembre 1963 à Lyon 7ème (69), fonctionnaire territorial titulaire, est déléguée sous notre surveillance et notre responsabilité pour exercer partie des fonctions d'officier d'état civil, sauf celles prévues à l'article 75 du Code Civil et notamment :

- la réception des déclarations de reconnaissance d'enfants,
- la légalisation de signatures,
- l'enregistrement des déclarations de PACS, leur modification et leur dissolution,
- les attestations de recensement,
- la délivrance de toutes copies et extraits quelle que soit la nature des actes,
- la mise en œuvre de la procédure de vérification sécurisée des données déclarées par les administrés en matière d'état civil prévue par les dispositions du chapitre II du titre II du décret n°2017-890 du 6 mai 2017.

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié électroniquement sur le site internet de la Ville de Caluire et Cuire et notifié à l'intéressée.
Ampliation sera adressée à Madame la Préfète du Rhône et à Monsieur le Procureur de la République.

Caluire et Cuire, le 26 juillet 2025

Le Maire,

MAIRIE DE CALUIRE ET CUIRE (Rhône)

Bastien JOINT